

PROCES-VERBAL SEANCE DU 07 AVRIL 2026

204-MAIRIE DE MACHEZAL

Président de séance : Éric PION

Membres présents : M. BISSUEL Thomas, M. CAMIER Sébastien, M. CHERBLANC Raphaël, M. CLAPOT Éric, M. FOURNIER Marc, Mme LOMBARD Elisabeth, Mr PION Éric, Mme SOLDAT Céline, Mme SUBTIL Nathalie

Membres absentes excusées : Mme GOUTTENOIRE Marilyne, Mme VERNAY Cheyenne

Mme GOUTTENOIRE Marilyne a donné pouvoir à M. CHERBLANC Raphaël

Mme VERNAY Cheyenne a donné pouvoir à Mme LOMBARD Elisabeth

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants :11 Quorum : 6

Secrétaire de Séance : Mme LOMBARD Elisabeth

M. Éric PION soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance de l'ancien Conseil Municipal du 24 février 2026 approuvé à l'unanimité.

M. Éric PION soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1 – Délégation du conseil municipal au maire
- 2 – Formation des Élus
- 3 – Composition des commissions municipales
- 4 – Commission d'Appel d'Offres
- 5 – Désignation du correspondant défense
- 6 – Désignation du correspondant incendie et secours
- 7 – Représentants au Siel
- 8 – Représentants à la Roannaise de l'Eau
- 9 – Référent liste électorale
- 10 – Délégués Cnas
- 11 – Loyer (suite rénovation du logement)

1 – Délégation du conseil municipal au maire

Monsieur le Maire indique que l'article L.2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat une ou plusieurs des attributions de l'assemblée délibérante afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale. Il s'agit de 31 délégations. Elles ont été envoyées par mail en même temps que la convocation.

Monsieur le Maire propose de n'en retenir que quelques-unes. Il donne lecture celles qui lui paraissent les plus importantes.

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

5° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

6° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

7° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000 € ;

8° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

9° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

Il précise qu'il doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Il soumet à l'approbation ces délégations aux membres du Conseil Municipal

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Formation des Élus

M. le Maire informe qu'une formation dispensée par un organisme agréé est obligatoire pour les nouveaux élus maire et adjoints, mais chaque élu peut demander un droit à la formation. Le montant prévisionnel des dépenses de formations ne peut pas être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonctionnement qui peut être alloué aux membres du Conseil Municipal ni excéder 20% du même montant. Certaines formations peuvent être réalisées en présentielles ou en webinaire.

Le Maire propose l'inscription d'un montant de 1 500€ au compte 65315.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Composition des commissions municipales

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut former des commissions communales tout au long du mandat afin d'étudier en amont des dossiers. Suite à un entretien individuel avec chaque conseiller, afin de connaître leurs affinités, leurs compétences, M. le Maire a pu établir une liste de commissions. Le Maire étant président de chaque commission.

Bâtiments : Thomas BISSUEL, Marc FOURNIER, Nathalie SUBTIL

Bibliothèque/Ecole : Marilyne GOUTTENOIRE, Céline SOLDAT, Cheyenne VERNAY

Finances : Elisabeth LOMBARD, Marc FOURNIER, Raphael CHERBLANC,

Social : Céline SOLDAT, Cheyenne VERNAY

Urbanisme-Voirie-Assainissement : Thomas BISSUEL, Sébastien CAMIER, Marc FOURNIER

Communication-animation : Éric CLAPOT, Cheyenne VERNAY

Monsieur le Maire procède au vote :

Pour :11 Contre 0 Abstention 0

Il faut aussi désigner des responsables pour les locations de la salle d'animation et le déneigement. Se proposent pour :

La salle d'animations : Thomas BISSUEL (Associations), Marc FOURNIER (Particuliers)

Le déneigement : Éric PION, Éric CLAPOT

4 – Commission d'Appel d'Offres

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que cette commission est chargée d'examiner les candidatures et les offres lors de marché public. Il propose d'attendre *afin d'avoir plus de renseignements*.

5 – Désignation du correspondant défense

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un correspondant de Défense. Éric CLAPOT se propose.

6 – Désignation du correspondant incendie et secours

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un correspondant Incendie SDIS. Cela consiste à 2 à 3 interventions prévues dans l'année pour des simulations d'alarme incendie dans le bâtiment école/la mairie et être en relation avec les pompiers pour les bornes d'incendies. Marc FOURNIER se propose.

7 – Représentants au Siel

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner des représentants du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire) : Titulaire : Sébastien CAMIER, Suppléante : Elisabeth LOMBARD

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Représentants à la Roannaise de l'Eau

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, que suite à une information ce jour de la Copler, les représentants à la Roannaise ne peuvent plus être des élus municipaux mais des élus de la Copler.

9 – Référent liste électorale

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un référent élu pour la liste électorale. Mme Nathalie SUBTIL se présente en tant que titulaire et M. Raphaël CHERBLANC comme suppléant

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

10 – Délégués Cnas

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il faut désigner un référent élu et un référent agent pour le Cnas (Commission Nationale d'Action Sociale). Référent élu : Eric PION, référent agent : Christine SAUTET

Référents pour la COPLER, réunion de 16 communes : ces référents seront à définir

Monsieur le Maire procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

11 - Loyer (suite rénovation du logement)

Suite à un dégât des eaux et à la rénovation d'un logement social conventionné depuis 1988 situé au-dessus du bar, ce dernier va être proposé à la location. Des travaux ont été réalisés pour un montant de 30 637,93 € TTC (crépis, montée d'escalier, salle de bain, peinture, plomberie, carrelage, électricité...).

Pour la cuisine, il a été acheté des meubles, une hotte, une table à induction et un plan de travail installé par l'agent.

L'assurance a déjà remboursé le dégât des eaux.

Le montant du loyer est encadré. Il a été demandé à la DDT, service habitat, le montant maximum. Ce dernier signale que le montant ne peut pas excéder la somme de 324,53 € par mois.

M. le Maire propose le montant du loyer à 320 €.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

*Une demande avait été faite au Conseil Municipal précédant pour un prêt gratuit de la salle d'animations par l'association Circle Quasar pour le 16 et 17 Avril 2026 pour une répétition. Ce dernier avait demandé de contacter les nouveaux élus car ils ne pouvaient pas se positionner. Le Conseil Municipal actuel n'ayant pas encore statué sur ce sujet, décide à titre exceptionnel, de répondre favorablement à cette demande à condition que la salle soit rendue en l'état. De plus, si le chauffage est utilisé, celui-ci sera facturé.

Lors d'une prochaine réunion de conseil, le point location sera mis à l'ordre du jour.

*Mme SOLDAT a demandé au sujet du budget si le coût pour la piscine concernant les enfants était prévu au budget. M. PION répond qu'il faut attendre les élections du nouveau bureau de la Copler car il serait envisagé de mettre en place l'activité piscine à Saint Symphorien de Lay.

* Certaines personnes demandent ne quoi consistent les différentes commissions au sein de la Copler. M. CHERBLANC fait part qu'il était délégué dans la commission Economie/agriculture, emploi insertion industries lors du mandat précédent. Il explique le fonctionnement. M. PION rajoute qu'à chaque changement de bureau, des commissions sont créées et qu'à ce jour on ne connaît pas les prochaines car l'élection du bureau de la Copler aura lieu le 16 avril 2026.

*Pour information :

- une animation « Conte Sorti de l'Œuf » aura lieu le samedi 11 Avril à 9H 30 à la bibliothèque pour les enfants de 18 mois à 6 ans.

- une conférence débat sur le Numérique en Famille est proposée par la Copler à la salle d'animation le 24 Avril 2026 à 20H

Une personne a demandé s'il ne faudrait pas donner un nom à la salle d'animation, car certaines personnes ont des difficultés pour la trouver.

* M. CHERBLANC demande si le volet du bar ainsi que les vitrages du logement de Mme Dumas ont été changés. M. Fournier répond que la société Créa Bois ne répond pas par téléphone ainsi que par mail. Il annonce que des démarches ont été faites envers cette entreprise.

*Pour remercier le travail réalisé par les membres de l'ancien Conseil Municipal de Madame Béatrice FOURNEL, le nouveau conseil souhaite les convier à un apéritif le jeudi 30 avril 2026 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

Le secrétaire de séance
Elisabeth LOMBARD

Le Maire
Éric PION